

Le Maroc et le Maintien de la Paix en Afrique

Dr. ES-SADIYA ELBOUAZZAoui
Chercheur en droit public et sciences politiques
Université Mohammed V -Rabat
MAROC

Résumé:

Le Maroc s'est engagé de manière notable dans les opérations de maintien de la paix organisées par les Nations Unies, en réponse à la montée des conflits sur le continent africain. En participant à de multiples missions, il a contribué activement à promouvoir la stabilité et la sécurité en Afrique. Fort de son expérience dans ce domaine, le Maroc a joué un rôle déterminant dans les efforts de pacification, malgré les nombreux défis auxquels ces initiatives internationales continuent de faire face.

Les mots clés: Maroc, le maintien de la paix, Afrique

Abstract:

Morocco has also contributed much to the UN peacekeeping operations, especially with the rise in the number of conflicts across Africa. Indeed, the country has contributed to several peacekeeping missions across the continent, thereby helping to restore security and stability in Africa. Despite the challenges faced by UN peacekeeping missions, Morocco's wide peacekeeping experience has been important in advancing peace and security in Africa.

Key words: Morocco, peacekeeping, Africa.

Introduction

À la suite de la vague des indépendances, l'Afrique semblait s'affirmer et s'inscrire dans le mouvement des grandes civilisations. Mais peu de

temps après, cela a été remplacé par une série de crises internes et de conflits interétatiques, qui n'ont pas permis une véritable émancipation. Des millions de personnes ont péri dans ces combats, et des millions d'autres ont été contraintes de se déplacer. De nos jours, la diminution des conflits armés reste une préoccupation majeure pour le continent.

L'Afrique n'a pas été épargnée par les conflits. Le retrait des acteurs de la guerre froide a débuté une nouvelle ère de conflits, principalement alimentée par des forces internes et locales. En Afrique, les conflits post-guerre froide ne sont plus motivés par des idéologies universalistes ni financés par des puissances étrangères.⁷²⁹

S'il existe un potentiel de crise non négligeable dans les conflits de première génération, c'est-à-dire les conflits interétatiques, ces derniers semblent cependant moins urgents que ceux de seconde génération, à savoir les conflits intra-étatiques. La stabilité des États concernés est mise à l'épreuve par des défis plus complexes et immédiats, souvent liés à des tensions internes et des rivalités locales.⁷³⁰ Ces conflits, bien que largement influencés par l'évolution des dynamiques internationales, demeurent essentiellement régis par des facteurs locaux. S'agissant des systèmes conflictuels déstabilisant le continent africain, lesquels se distinguent par leur intensité, leur durée et leur étendue géographique, les études montrent que l'Afrique représente la région enregistrant le plus grand nombre de victimes liées aux conflits armés à l'échelle mondiale.

Les conflits armés en Afrique se distinguent par le fait qu'ils couvrent un large spectre, incluant à la fois des affrontements conventionnels et des crises non conventionnelles. Leurs causes englobent les velléités

⁷²⁹ Meye, Lydie, Chantal Ella, « Insécurité africaine et globalisation de la menace contre la paix et la sécurité », communication présentée à l'assemblée générale du CODESRIA, Dakar, 14-18 décembre 1998, p: 4.

⁷³⁰ Kaldor, Mary, « New and Old Wars », Cambridge, Malden, MA, Polity Press, 2nd edition, 2006, p: 231.

séparatistes, l'accaparement des ressources, la contestation des frontières, ainsi que les luttes d'influence et de leadership.

Après la Seconde Guerre mondiale, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est devenu l'objectif primordial de la Charte des Nations Unies, en particulier à travers son article 2§4⁷³¹, La Charte des Nations Unies consacre désormais « le principe du non-recours à la force », visant à éradiquer de manière définitive les conflits armés. Dans ce contexte, l'Afrique s'est imposée comme un espace clé pour l'émergence de nouvelles dynamiques en matière de paix et de sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix se révèlent être un instrument central pour la communauté internationale, en vue de diminuer tant le nombre que l'intensité des conflits sur le continent africain.

Depuis lors, 40 missions de maintien de la paix ont été déployées dans 14 pays africains, souvent dans des environnements particulièrement difficiles. La plupart de ces missions ont reçu des mandats comportant une longue liste de tâches complexes et exigeantes.⁷³² Ces opérations ont été conduites par diverses organisations internationales, principalement sous l'égide des Nations Unies, mais également avec la participation de certains pays. Cette dynamique reflète la perception, à l'époque, des gouvernements africains et internationaux, qui considéraient les opérations de maintien de la paix comme un instrument durable et efficace pour la gestion des conflits.

⁷³¹ L'article 2 § 4 de la Charte des Nations Unies dispose: « les membres de l'organisation s'abstiennent, dans le relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies »

⁷³² Paul D. Williams: «Enseignements tirés des opérations de maintien de la paix en Afrique », Bulletin de la sécurité africaine, No. 3/ avril 2010, p : 43

Le Royaume du Maroc, depuis son adhésion à l'Organisation des Nations Unies en 1956, s'affirme comme un acteur clé dans les opérations de maintien de la paix menées par l'ONU⁷³³.

Le Maroc s'est constamment engagé en faveur de la stabilité des territoires en conflit, notamment à travers sa participation active auprès des Nations Unies.

Le Maroc réaffirme sa ferme conviction qu'une paix durable nécessite de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de renforcer les capacités des États à prévenir et à répondre aux crises et à la violence, en particulier contre les populations les plus vulnérables. À cet effet, les Forces Armées Royales (FAR) ont mené de nombreuses missions dans le monde, surtout en Afrique, visant à consolider la paix et à protéger les populations. Ces opérations ont permis de développer une expertise significative chez les professionnels civils et militaires marocains engagés dans les opérations de maintien de la paix.

Nous proposons d'analyser cette question à travers le problème suivant : dans quelle mesure le Maroc contribue-t-il à la paix et à la sécurité en Afrique ? En tant que membre actif des Nations Unies et de l'Union africaine, le Maroc s'engage résolument à promouvoir la stabilité et la sécurité dans la région.

Ce questionnement général se décompose en plusieurs interrogations spécifiques:

- Quel rôle le Maroc joue-t-il dans le maintien de la paix en Afrique ?
- Quelles sont les opérations de maintien de la paix auxquelles le Maroc participe ?
- Quels sont les objectifs de cette participation marocaine ?
- Quels défis le Maroc rencontre-t-il dans ce domaine ?

⁷³³ Le Maroc devient indépendant le 2 mars 1956 après la fin du régime de protectorat français.

Ces interrogations structurent notre réflexion et nous conduisent à adopter un plan en deux grandes parties :

- La participation marocaine dans le maintien de la paix en Afrique.
- Les contributions et les défis du Maroc dans le maintien de la paix en Afrique.

Cette approche nous permettra d'explorer les dimensions historiques, opérationnelles et stratégiques de l'engagement marocain en faveur de la paix et de la sécurité sur le continent africain.

Section 1 : La participation marocaine dans le maintien de la paix en Afrique

Le renforcement des responsabilités des Nations Unies dans le cadre des opérations de maintien de la paix est une méthode clé pour la résolution des conflits. En tant que membre actif des Nations Unies, le Maroc, qui prône la résolution pacifique des différends et le respect de l'intégrité territoriale des États, contribue aux opérations de maintien de la paix en envoyant des missions dans les zones de conflit. Cette section analysera d'abord l'historique de la participation marocaine (paragraphe 1), puis les objectifs de cette participation (paragraphe 2).

Paragraphe 1: Historique de la participation marocaine

La paix en Afrique nécessite des structures capables d'intervenir lorsque les mécanismes politiques de négociation et de médiation échouent à résoudre les crises. Qu'il s'agisse d'interventions directes, d'interpositions ou de simples missions d'observation, la disponibilité de forces internationales demeure essentielle.

Depuis ses premières années d'indépendance, le Maroc a traduit son engagement en faveur de la paix en participant activement à des missions de maintien de la paix dans le cadre des Nations Unies. Le Royaume a répondu favorablement aux appels de la communauté internationale, s'impliquant dans divers conflits où la stabilité était

menacée. Ces contributions marquent une continuité dans l'approche marocaine en faveur de la résolution pacifique des conflits.⁷³⁴

Ainsi, le Maroc, à travers ses Forces Armées Royales, a participé à des opérations majeures de maintien de la paix en Afrique et ailleurs, illustrant son rôle de partenaire fiable et engagé dans la recherche de solutions aux crises internationales.

La participation du Maroc aux opérations de paix remonte à plusieurs décennies. Le Royaume a toujours répondu favorablement « **aux appels de la communauté internationale** » en soutenant activement les efforts de paix.⁷³⁵

Depuis les années 1960, le Maroc n'a cessé de répondre aux appels de la communauté internationale. Actuellement, il contribue à cinq opérations de maintien de la paix (OMP) en Afrique, en Amérique et en Europe, ce qui fait de lui le 9^e contributeur mondial, le 2^e du monde arabe et le 3^e en Afrique.

De plus, au cours de plus d'un demi-siècle, le Maroc a déployé 11 hôpitaux chirurgicaux de campagne, permettant d'assurer près de 530 000 prestations médicales en faveur de populations en détresse, tout en mobilisant plus de 63.000 Casques bleus marocains.⁷³⁶ Ces derniers ont joué un rôle clé dans les opérations onusiennes, notamment dès 1960 en Afrique, lors de leur déploiement au Congo dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies au Congo (ONUC),⁷³⁷ pour aider un pays déstabilisé par une transition chaotique

⁷³⁴ Amine Harastani Madani: « 1999- 2020 le Maroc en Afrique: diplomatie, sécurité & développement », Policy Center for the new South, Rabat, Maroc, p: 11.

⁷³⁵ www.diplomatie.gouv.fr, la date de la vision 18/12/2024, à 13h30min

⁷³⁶ C'est en Afrique subsaharienne que les troupes du Royaume sont les plus actives pour soutenir la paix.

⁷³⁷ En 1960, la République DU Congo est divisée et en proie à des tensions politiques et militaires opposant les partisans de Moïse Tschombé et Patrice Lumumba. L'Organisation des nations unies au Congo deviendra, après 1963, l'Opération des Nations Unies au Congo.

vers l'indépendance.⁷³⁸ En 1989, le Maroc a déployé en Angola 15 soldats et 11 policiers pour coordonner les actions sur le terrain dans le cadre de la mission de vérification des Nations Unies (UNAVEM).

Il convient de souligner que la participation du Maroc aux opérations de maintien de la paix ne s'est pas limitée à celles menées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU), mais s'est également étendue à celles supervisées par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et par des organisations régionales.

Avec la fin de la guerre froide, la participation marocaine aux opérations de maintien de la paix a connu une évolution significative, en phase avec l'expansion et la diversification de ces missions dans un contexte international en mutation. Cet engagement s'est particulièrement illustré à travers des interventions dans de nombreux États africains.

Ainsi, entre 1992 et 1994, les Forces Armées Royales (FAR) ont déployé 1 430 militaires, policiers et observateurs dans le cadre de l'opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM I). Ces soldats avaient pour mission de veiller au respect du cessez-le-feu, de sécuriser l'acheminement de l'aide humanitaire et de protéger les employés des Nations Unies. Les FAR ont également participé activement à la deuxième opération en Somalie (ONUSOM II).

En 2004, alors que la crise postélectorale battait son plein en Côte d'Ivoire, le Maroc a envoyé 734 militaires dans le cadre de l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), renforçant ainsi son rôle de pilier des efforts de stabilisation en Afrique de l'Ouest⁷³⁹.

⁷³⁸ Dr Axel Augé: « les opérations de paix du Maroc: un axe majeur de la politique extérieure du pays », 7 novembre 2019 à site https://www.observatoire-boutros-ghali.org/wp-content/uploads/2022/08/OBG_Maroc_OMP_0.pdf

⁷³⁹ Dr Axel Augé: « les opérations de paix du Maroc: un axe majeur de la politique extérieure du pays », op. cit.

Le Maroc a également pris part à plusieurs missions de maintien de la paix organisées par les Nations Unies. En 2010, il a participé à la mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (RDC).

Le Royaume a également été présent dans l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), mise en place en février 2004 par la résolution 1528 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Plus récemment, le Maroc a contribué à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), créée en avril 2013 par la résolution 2100 du Conseil de Sécurité.⁷⁴⁰

La participation marocaine aux opérations de maintien de la paix (OMP), principalement en Afrique, fait du Royaume le troisième pays francophone contributeur à ces opérations, derrière la France et le Sénégal. En juillet 2019, les troupes marocaines étaient présentes en République Démocratique du Congo (RDC) pour surveiller la paix. Par ailleurs, 2 120 militaires et experts marocains étaient engagés dans trois missions des Nations Unies : la MONUSCO en RDC, la MINUSCA en République Centrafricaine (RCA), et la MINUSS au Soudan du Sud. Selon les données des Nations Unies, le Maroc se classe au 9^e rang mondial en termes de contribution de personnel militaire et policier aux opérations de maintien de la paix. En 2024, il comptait environ 1 600 Casques bleus déployés, surpassant des pays disposant de ressources humaines et économiques supérieures comme les États-Unis, le Brésil, l'Italie, le Nigeria, l'Allemagne, la France ou l'Espagne.⁷⁴¹

Aujourd'hui, le Maroc participe activement aux missions des Nations Unies déployées dans quatre États africains : la République

⁷⁴⁰ Pierre Afouda Adimi: « Nouvelle offensive diplomatique du Maroc en Afrique Subsaharienne: Quel regard ? », Paix et Sécurité Internationales, revue Maroc-Espagnole de droit internationale et relations internationales, N° 3, Janvier-décembre 2015, p: 114

⁷⁴¹ <https://peacekeeping.un.org/ar/morocco>

Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Soudan et le Soudan du Sud. Les troupes marocaines contribuent à la sécurité et à la stabilité, à la protection des institutions et infrastructures publiques, ainsi qu'à des missions humanitaires telles que l'établissement d'hôpitaux de campagne.

Par ces actions, le Maroc a consenti de grands efforts pour assumer la responsabilité cruciale de promouvoir la paix et défendre la sécurité, en particulier en Afrique, un continent considéré comme un domaine vital de préoccupation pour le Royaume. Le rôle du Maroc s'inscrit dans la prévention des conflits, le maintien et le renforcement de la paix, ainsi que dans la protection des zones sensibles contre les conflits sanglants. Le Maroc qualifie ses troupes déployées à travers le monde de « cœur battant » du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les contributions du Maroc traduisent un engagement conscient en faveur de la légitimité internationale et de la promotion des principes et valeurs universels de paix, de sécurité et de solidarité, en particulier en Afrique. Cette expérience cumulée dans la médiation, la prévention des crises et la reconstruction post-conflit reflète l'expertise marocaine dans ces domaines. À travers sa participation aux OMP, le Maroc coopère avec les Nations Unies et les organisations internationales pour trouver des solutions pacifiques aux conflits, en accord avec des objectifs humanitaires globaux.

Paragraphe 2 : Objectifs de la participation marocaine

Le Maroc a adopté une politique proactive et solidaire en faveur de la paix et de la stabilité en Afrique, notamment à travers sa participation aux OMP sous l'égide de l'ONU, tout en contribuant de manière constructive aux efforts de consolidation de la paix menés par les Nations Unies et les organisations africaines.

1. Un acteur de la paix pour la stabilité intérieure et régionale

Le Maroc s'est positionné comme un acteur clé de la paix en Afrique pour protéger sa propre sécurité et stabilité interne. Les conflits

africains, souvent complexes et enracinés, nécessitent une coopération multilatérale, car ils ne peuvent être résolus par un seul État. La participation marocaine vise à contenir le chaos et les activités criminelles transfrontalières en facilitant des accords internes et des solutions pérennes dans les pays en crise.

2. Maintien de la paix et protection de la sécurité nationale

La décision du Maroc de participer aux OMP s'inscrit dans un double logique : d'une part, contribuer à la paix et à la sécurité internationale, et d'autre part, protéger sa sécurité nationale contre les menaces extérieures, en particulier sur le continent africain.

3. Contribution à la stabilité mondiale et intérêts nationaux

Le Maroc poursuit deux objectifs complémentaires à travers sa contribution aux OMP :

- Servir la stabilité mondiale, en renforçant la sécurité collective et en répondant aux intérêts communs de la communauté internationale.
- Protéger les intérêts nationaux, car la stabilité des pays africains en proie à des conflits favorise indirectement la sécurité nationale marocaine. Ainsi, en stabilisant les régions en crise, le Maroc œuvre simultanément pour la paix globale et pour ses propres intérêts stratégiques.⁷⁴²

Dans cette perspective, l'engagement des forces marocaines sous l'égide des Nations Unies constitue un mécanisme stratégique essentiel pour préserver la souveraineté interne du Maroc face aux menaces extérieures en Afrique. Cela s'avère particulièrement pertinent compte tenu des dangers croissants sur le continent, notamment les conflits civils et frontaliers, qui alimentent des menaces sécuritaires majeures telles que le crime organisé, le trafic d'armes et de drogues, ainsi que le terrorisme.

⁷⁴² Michel Virally: « Le droit international en devenir, essais écrits au fil des ans », presse universitaire de France, Paris, 1990, p: 26 ;

La participation du Maroc aux opérations de maintien de la paix en Afrique repose sur deux dimensions complémentaires. D'une part, elle reflète le rôle crucial des Forces Armées Royales marocaines dans la protection des intérêts stratégiques du Royaume et de sa sécurité nationale face aux menaces extérieures, notamment dans la région sahélo-saharienne, marquée par une instabilité croissante. D'autre part, elle met en lumière la reconnaissance internationale de la capacité opérationnelle des Forces Armées Royales, perçues comme une force expérimentée et fiable, capable de préserver la stabilité régionale tout en promouvant les intérêts stratégiques du Maroc.⁷⁴³

La participation du Maroc aux opérations de maintien de la paix sur le continent africain vise à contribuer à la consolidation de la paix et de la stabilité dans les pays en conflit. Cet engagement est également motivé par la nécessité de préserver la sécurité intérieure du Royaume, car la persistance des conflits dans la région exacerbe les menaces sécuritaires, notamment le crime organisé, le terrorisme et le trafic transfrontalier, qui ont des répercussions négatives sur la stabilité interne du Maroc.

En outre, cette participation s'inscrit dans une décision stratégique dictée par la politique étrangère marocaine, qui cherche à défendre et promouvoir l'intérêt national. Un des objectifs fondamentaux de cette stratégie est de renforcer la position du Maroc dans le dossier de son intégrité territoriale. Les revendications territoriales du Royaume, particulièrement concernant le Sahara, sont au cœur de ses priorités. En favorisant la paix et la stabilité entre les États africains et leurs institutions, le Maroc espère obtenir un soutien diplomatique accru de la part de ces pays en faveur de sa position sur cette question clé.

Par ailleurs, l'intérêt économique lié à cette participation est crucial. Stabiliser les États africains avec lesquels le Maroc entretient un

⁷⁴³ فرناز عطية: " مفهوم الأمن القومي التطور والأبعاد "، إصدارات المعهد المصري للدراسات، يونيو 2022، ص 4.

réseau de conventions et d'accords permettrait de garantir la mise en œuvre de ces partenariats. En établissant la paix et la stabilité, le Maroc peut ainsi envisager des investissements dans divers secteurs au sein de ces pays, renforçant ainsi son rôle économique sur le continent. Cette approche s'inscrit dans une continuité historique, marquée par le respect des accords bilatéraux depuis les premières années de l'indépendance.

Cependant, avec l'avènement du roi Mohammed VI, la stratégie marocaine a évolué vers une approche multidimensionnelle, intégrant des aspects politiques, économiques et sociaux. Cette nouvelle vision vise à établir une coopération renforcée avec les États africains, tout en consolidant la place du Maroc comme un acteur incontournable de la paix, du développement et de la stabilité en Afrique.⁷⁴⁴

La volonté du Maroc de renforcer le principe de solidarité dans le cadre de ses missions de maintien de la paix en Afrique s'est manifestée par l'intégration constante de la dimension humaine dans les interventions de ses contingents déployés au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.⁷⁴⁵ Le Maroc considère ce principe comme un devoir fondamental qui doit être mis en pratique dans chaque participation aux opérations de maintien de la paix. Cela inclut la protection des civils, la facilitation de l'aide humanitaire et la promotion de la protection des droits de l'homme.

L'objectif du Maroc est de contribuer activement, dans un cadre multilatéral, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, afin de rétablir les conditions nécessaires au développement économique et social des pays du continent. En

⁷⁴⁴ Rachid El Houdaigui: « La politique étrangère sous le règne de Hassan II », préface d'Edmond Jouve, l'Harmattan, Paris, 2003, p: 117

⁷⁴⁵ Mohammed Amar: « La contribution du Maroc aux opérations de maintien de la paix de l'ONU », une journée d'étude intitulée: Dialogue entre religions et civilisation, contribution majeure à la culture de la paix, Dar al kalam, rabat, 2002, p: 119.

parallèle, le Royaume cherche à élargir son réseau de partenaires tout en diversifiant les domaines de coopération. Cette approche s'inscrit dans une politique de bilatéralisme sélectif, visant à engager un maximum de partenaires potentiels, à faire avancer les collaborations avec les plus intéressés, tout en maintenant des opportunités ouvertes avec les autres.

"Par ailleurs, cette stratégie intègre également la défense des droits légitimes du Maroc sur le Sahara marocain, en plaçant cette question au cœur de sa diplomatie et de ses initiatives de coopération internationale.⁷⁴⁶

Finalement, à travers ce type d'engagement en Afrique, la politique marocaine vise deux objectifs essentiels : d'abord, le Royaume cherche à s'affirmer comme un pays leader et stabilisateur sur le continent, et ensuite, à renforcer ses soutiens et alliances sur les plans politique, économique et stratégique.

Section 2 : Contribution du Maroc et défis de maintien de la paix en Afrique

Le Maroc participe activement aux missions des Nations Unies pour rétablir la stabilité et la sécurité dans les zones de conflit en Afrique (paragraphe 1). Cependant, les opérations de maintien de la paix en Afrique sont confrontées à des défis importants, notamment le manque de ressources, de mécanismes adaptés et de financements durables (paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Contribution du Maroc au maintien de la paix en Afrique

Le Maroc a joué un rôle clé dans l'instauration de la paix et de la stabilité en Afrique grâce à sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette contribution s'étend également à des efforts constructifs en matière de diplomatie préventive, de

⁷⁴⁶ El khayat Sami: « Les enjeux de la politique africaine du Maroc », revue Espace géographique et société Marocaine, n° 15, 2016, p: 75

médiation et de règlement pacifique des différends, comme l'a souligné le diplomate marocain.

Le Royaume a choisi d'être un acteur de la paix et de la sécurité internationale, s'impliquant dans la résolution des conflits africains plutôt que d'en devenir un protagoniste. À ce titre, le Maroc a mené de nombreuses médiations pour rapprocher les positions des parties en conflit. Parmi ses contributions notables figurent ses efforts pour la stabilité et l'unité de la Libye, notamment à travers l'organisation du dialogue entre les parties libyennes à Skhirat entre 2015 et 2019. Ce dialogue a abouti à des résultats importants, devenant une plateforme politique hautement crédible.

Lorsque le Maroc s'engage dans des missions de maintien de la paix, il s'efforce de respecter les cinq axes de gestion des crises définis par les Nations Unies : la diplomatie préventive, le maintien et la consolidation de la paix, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la reconstruction post-conflit.

Depuis les années 1960, le Maroc contribue aux efforts des Nations Unies pour instaurer la paix et la sécurité sur le continent africain. Les Forces Armées Royales (FAR) ont participé efficacement à de nombreuses missions des Casques bleus dans des zones de tension, faisant parfois d'énormes sacrifices, allant jusqu'à perdre des soldats marocains.

La crédibilité internationale du Maroc se traduit également par sa présidence de la configuration de la Commission des Nations Unies pour le maintien de la paix en République Centrafricaine. Dans ce cadre, le Maroc participe activement à la démilitarisation des forces armées et à la stabilisation de la région. Actuellement, 772 soldats marocains sont déployés dans la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA). Ces troupes ont contribué à la libération d'otages, au rétablissement

de la sécurité et à la protection des civils, en coopération avec d'autres membres du personnel de la MINUSCA.⁷⁴⁷

En République Démocratique du Congo, dès 1999, le Maroc a participé à la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC). Ce déploiement comprenait 750 militaires, 4 officiers d'état-major et 4 policiers, dont la mission principale était de veiller au respect du cessez-le-feu entre les parties belligérantes.

Parallèlement, la protection des civils constituait une autre dimension clé des responsabilités des contingents marocains dans ce pays. À cet effet, un hôpital de campagne, opéré par 51 experts militaires, a été déployé aux côtés des troupes marocaines pour fournir des soins médicaux essentiels et répondre aux besoins des populations locales.⁷⁴⁸ La résolution 1925 du Conseil de sécurité des Nations Unies a remplacé, en 2010, la Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO). Actuellement, 918 soldats marocains y sont impliqués.

La participation active et régulière des soldats marocains sur divers théâtres africains, bien qu'elle se déroule sous l'égide des Nations Unies, reflète les ambitions du Maroc de contribuer à la stabilité et à la sécurité de l'Afrique. Ce rôle est motivé par la géographie du Maroc et par son appartenance au continent africain. À travers ces opérations, le Maroc s'efforce d'assurer la sécurité et la stabilité dans les zones de conflit. Cependant, le maintien de la paix en Afrique se heurte à plusieurs obstacles.

⁷⁴⁷ MINUSCA: « Mandatée pour protéger les civils et appuyer à la mise en œuvre de la transition en République Centrafricaine », <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/minusca>, visite: 28/12/2024, 15h53min

⁷⁴⁸ Dr Axel Augé: « les opérations de paix du Maroc: un axe majeur de la politique extérieure du pays », op.cit

Paragraphe 2 : Les défis du maintien de la paix en Afrique

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies constituent aujourd'hui l'un des outils centraux pour préserver la paix et la sécurité internationales. Toutefois, dans un contexte mondial marqué par des conflits armés meurtriers ayant causé des millions de victimes, les défis liés au maintien de la paix et à la protection des civils se multiplient et deviennent de plus en plus complexes.

En Afrique, où les crises régionales et les conflits sont parmi les plus volatiles, les missions de maintien de la paix rencontrent des défis spécifiques. Parmi les 11 missions déployées dans le monde, 5 sont en Afrique, ce qui illustre l'ampleur des besoins sur ce continent. Pour ajuster ces missions à la réalité africaine, une approche globale et adaptée est nécessaire. Les théâtres d'opérations africains, caractérisés par leur complexité croissante, exigent des stratégies qui combinent des fonctions militaires, sécuritaires, socio-développementales et humanitaires.

Ces missions multidimensionnelles requièrent des capacités financières robustes, des ressources humaines qualifiées et une logistique performante. L'absence d'infrastructures adéquates en Afrique impose aux contingents déployés une grande autonomie logistique. En outre, l'Union africaine elle-même dispose de ressources limitées pour soutenir l'approvisionnement des troupes en opération, ce qui rend cette autonomie encore plus cruciale.

Pour réussir, les opérations de maintien de la paix doivent être menées par des troupes disciplinées, capables de garantir la sécurité des populations locales plutôt que de devenir elles-mêmes une source d'insécurité. Ces soldats doivent être formés et entraînés aux tactiques spécifiques des missions de paix. De plus, les contingents doivent être équipés de manière adéquate, en tenant compte de la topographie et

des conditions spécifiques des zones de déploiement.⁷⁴⁹ Cette lacune logistique a considérablement entravé les opérations de maintien de la paix au Burundi, au Darfour et en Somalie.

Les questions liées à la génération de forces, c'est-à-dire la capacité à déployer rapidement et en nombre suffisant des forces de maintien de la paix sur le terrain, restent l'un des aspects fondamentaux de ces opérations. Cependant, pour réussir, ces missions doivent produire des résultats politiques concrets, tels que la coercition des auteurs de trouble, la protection des camps de personnes déplacées et des voies d'approvisionnement, ou encore la promotion de l'État de droit.

Par conséquent, les décideurs politiques doivent aller au-delà de la simple préoccupation concernant le nombre de troupes déployées pour chaque mission. Il est crucial de se concentrer sur les capacités spécifiques nécessaires pour atteindre les objectifs politiques définis. Plus les tâches assignées aux forces de maintien de la paix sont complexes, plus elles exigent des compétences spécialisées. Dans le cadre des opérations multidimensionnelles, cela inclut notamment des ingénieurs pour la logistique, des experts en renseignement local, et des unités de police formées aux tactiques spécifiques des missions de paix.⁷⁵⁰ Des équipements adaptés sont également indispensables pour garantir l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Cela inclut notamment des véhicules blindés de transport de troupes, des hélicoptères et des drones. Idéalement, ces équipements devraient être fournis par des pays africains, mais ces derniers contribuent actuellement de manière très limitée en matériel, malgré les besoins croissants. À titre d'exemple, les États africains fournissent peu de

⁷⁴⁹ Michel Liégeois: « Les capacités Africaines de maintien de la paix: entre volontarisme et dépendance », Bulletin, N° 97, janvier 2010, p: 43

⁷⁵⁰ Il s'agit de brigades de police blindées spécialisées composées d'environ 125 agents provenant d'un seul pays.

ressources aux 26 unités du génie de l'ONU et à ses 177 hélicoptères déployés à travers le monde.⁷⁵¹

Malgré tous ces efforts, le manque de matériel adéquat demeure une grave carence dont souffrent la plupart des pays participant aux opérations de maintien de la paix. D'une part, ces pays ne disposent pas de matériel militaire de pointe, souvent indispensable pour les déploiements dans des terrains difficiles. Cela inclut une pénurie critique d'hélicoptères de transport de troupes, d'équipements de vision nocturne et d'autres outils spécialisés. D'autre part, lorsque du matériel est disponible, il ne répond pas toujours aux standards exigés par les Nations Unies.

De plus, le transfert d'équipement, même en cas de disponibilité, ne suffit pas à résoudre les problèmes liés au manque de formation pour son utilisation. En d'autres termes, même une armée marocaine bien équipée pour des missions de maintien de la paix peut rencontrer des difficultés logistiques dans le cadre de mandats complexes, notamment ceux impliquant l'imposition de la paix. Ces défis sont amplifiés par les ressources limitées qui ne répondent pas toujours aux besoins des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Ainsi, le problème des équipements et des matériels est global. Les pressions exercées sur les pays contributeurs aux contingents (TCC) se manifestent notamment par l'exigence de fournir un matériel adéquat, ce qui nécessite un budget conséquent pour l'approvisionnement et le transport. Ce défi logistique est souvent perçu comme l'un des besoins les plus urgents pour améliorer l'efficacité de la participation africaine dans les interventions en cas de crise. Un consensus émerge, stipulant que de nombreux pays contributeurs n'arrivent pas avec l'équipement requis, limitant ainsi leur

⁷⁵¹ Paul D. Williams: «Enseignements tirés des opérations de maintien de la paix en Afrique », op.cit, p: 45

capacité à maintenir une disponibilité opérationnelle satisfaisante.⁷⁵² Par contre, Le professionnalisme des Forces Armées Royales marocaines se reflète dans leur participation à de nombreuses missions de maintien de la paix. Ces opérations, menées sous l'égide d'organisations internationales telles que les Nations Unies et l'OTAN, ont contribué à renforcer le comportement des soldats et à les sensibiliser à des problématiques cruciales, comme l'intégration de la dimension de genre dans les opérations de paix.

Ces expériences ont également permis de développer une conduite exemplaire parmi les troupes marocaines, reconnues pour leur discipline sur le terrain. Cependant, comme pour d'autres contingents, des allégations d'inconduites ont parfois été signalées, soulignant la nécessité continue d'une vigilance accrue et de formations adaptées pour garantir le respect des standards éthiques internationaux.⁷⁵³

En analysant les missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, on peut identifier certaines similitudes générales qui les caractérisent toutes, ainsi que des différences substantielles propres à chaque contexte. Cependant, un thème central traverse toutes ces missions, qu'elles soient en Afrique ou ailleurs : le rôle crucial du financement dans la détermination de la structure et des capacités opérationnelles de ces missions.

Les limites des opérations de maintien de la paix de l'ONU ont toujours été, et continuent d'être, définies par des contraintes financières. Ces contraintes influencent directement la taille, l'efficacité et la portée des missions. Depuis 1988, presque toutes les opérations de maintien de la paix ont subi des réductions substantielles de personnel,

⁷⁵² Résumé du programme de conférence l'Alf 16 est prévue du 12 au 14 avril 2016 au Ghana, [Forum-Africain-sur-la-Logistique-2015-Résumé-du-programme.pdf](#)

⁷⁵³ Dr Axel Augé: « les opérations de paix du Maroc: un axe majeur de la politique extérieure du pays », op.cit

conséquence directe de ces limitations budgétaires.⁷⁵⁴ L'une des raisons principales du retrait de la mission de maintien de la paix en Somalie réside dans la faiblesse des ressources financières, qui ont entravé les efforts pour rétablir la sécurité et la stabilité dans la région. À cet égard, le budget global des opérations de maintien de la paix pour la période du 1^{er} juin au 30 juillet 2025 est estimé à 5,6 milliards de dollars, couvrant 10 missions déployées à travers le monde.

Le Maroc, pour sa part, a alloué 200 millions de dirhams issus de son compte spécial pour financer les coûts liés à la participation des éléments des Forces Armées Royales aux missions internationales de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies. Cette contribution représente un effort financier significatif, équivalant à celui nécessaire pour financer certains services sociaux essentiels, ce qui pèse lourdement sur l'État.

En outre, le Maroc continue de verser régulièrement sa contribution financière aux Nations Unies, contrairement à plusieurs pays qui accusent fréquemment des retards dans le règlement de leur part. Cependant, la charge des opérations de maintien de la paix repose de manière disproportionnée sur un nombre limité de pays contributeurs. Ces derniers, malgré leurs engagements, disposent de capacités inégales et de ressources souvent inadaptées aux défis spécifiques des différents contextes de crise.

Conclusion

Le Maroc joue un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix à travers le monde, et particulièrement en Afrique. Fort de son expérience approfondie et solide dans ce domaine, le Royaume est en mesure de contribuer de manière significative aux efforts de maintien de la paix sur le continent. Son expertise ne se limite pas au volet militaire : elle inclut également une expérience précieuse en matière

⁷⁵⁴ Dr.Chirs Alden: « United nations peacekeeping in Africa : lessons for the OEU and SADC », accord occasional paper, N° 1/97, p: 7.

d'aide humanitaire, fournie lors de conflits ayant gravement affecté les civils et menacé leur accès aux droits fondamentaux. Cet atout renforce la capacité du Maroc à élargir sa participation aux initiatives de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

Malgré les défis auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix, le Maroc a constamment été aux côtés des États africains. Son engagement se manifeste par sa participation active aux missions déployées dans des pays ayant traversé des conflits armés et subi de graves crises humanitaires.

Bibliographie :

- Meye, Lydie, Chantal Ella. « Insécurité africaine et globalisation de la menace contre la paix et la sécurité », communication présentée à l'assemblée générale du CODESRIA, Dakar, 14-18 décembre 1998.
- Amine Harastani Madani: « 1999- 2020 le Maroc en Afrique: diplomatie, sécurité & développement », Policy Center for the new South, Rabat, Maroc
- Kaldor, Mary. *New and Old Wars*, 2nd edition, Cambridge, Malden, MA, Polity Press, 2006.
- El Houdaigui, Rachid. *La politique étrangère sous le règne de Hassan II*, préface d'Edmond Jouve, Le Harmattan, Paris, 2003.
- Virally, Michel. *Le droit international en devenir : essais écrits au fil des ans*, Presses universitaires de France, Paris, 1990.
- Charte des Nations Unies, article 2, § 4.
- Williams, Paul D. « Enseignements tirés des opérations de maintien de la paix en Afrique », *Bulletin de la sécurité africaine*, n° 3, avril 2010.
- Afouda Adimi, Pierre. « Nouvelle offensive diplomatique du Maroc en Afrique subsaharienne : Quel regard ? », *Paix et Sécurité Internationales, revue Maroc-Espagnole de droit international et relations internationales*, n° 3, janvier-décembre 2015.
- Alden, Chris. « United Nations peacekeeping in Africa: lessons for the OEU and SADC », *Accord Occasional Paper*, n° 1/97.

-
- Liégeois, Michel. « Les capacités africaines de maintien de la paix : entre volontarisme et dépendance », *Bulletin*, n° 97, janvier 2010.
 - El Khayat, Sami. « Les enjeux de la politique africaine du Maroc », *Revue Espace géographique et société marocaine*, n° 15, 2016.
 - Amar, Mohammed. « La contribution du Maroc aux opérations de maintien de la paix de l'ONU », journée d'étude intitulée *Dialogue entre religions et civilisations, contribution majeure à la culture de la paix*, Dar Al Kalam, Rabat, 2002.
 - Augé, Axel. « Les opérations de paix du Maroc : un axe majeur de la politique extérieure du pays », *Observatoire Boutros-Ghali*, 2022.
 - MINUSCA. « Mandatée pour protéger les civils et appuyer à la mise en œuvre de la transition en République Centrafricaine », *Nations Unies*.
 - Résumé du programme de conférence de l'African Logistics Forum (ALF 16), tenue du 12 au 14 avril 2016 au Ghana.
 - www.diplomatie.gouv.fr
 - <https://peacekeeping.un.org/ar/morocco>
 - فرناز عطية. « مفهوم الأمن القومي: التطور والأبعاد », إصدارات المعهد المصري للدراسات، يونيو 2024.